

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration du lundi 27 avril 2026

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 27 avril 2026, à la Mairie de Bessières (29 Place du Souvenir, 31660 Bessières), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mardi 14 avril 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président, Monsieur Jean Charles CONTE, Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Madame Christine BONNET, Monsieur Eddy QUEMET- membres élus.

Madame LAGRANGE Simone, Madame SIEZENIS Valérie, Monsieur LEBBÉ Claude, Madame Jacqueline NICAISE, Madame Brigitte POLITOWICZ - membres nommés.

Pouvoir :

Monsieur Fabrice MANSUY qui donne pouvoir à Monsieur Frédéric BONNAFOUS

Absents :

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 10
- Nombre d'administrateurs représentés : 1

Secrétaire de séance : Madame Christine BONNET

2026-011 : CRÉATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 11	Abstentions : 0	Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0

Vu l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles portant possibilité de désigner une commission permanente au sein du conseil d'administration, et vu l'article R.123-22 du même code relatif aux délégations consenties par le conseil d'administration, il est envisagé de créer une instance interne permettant d'assurer une plus grande réactivité dans le traitement des demandes d'aides facultatives.

Considérant l'intérêt d'instituer une commission permanente chargée de l'instruction des demandes d'aides et de secours ainsi que de leur attribution de manière régulière, afin de permettre au CCAS de statuer rapidement sur les situations d'urgence sociale, il est proposé la mise en place d'une telle instance au sein du conseil d'administration.

Monsieur le vice-président propose ainsi au conseil d'administration de créer une commission permanente ayant pour mission l'instruction et l'attribution des aides facultatives. Il est précisé que, conformément à l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles, cette commission dispose d'un pouvoir décisionnel dans les matières qui lui sont déléguées. Le conseil d'administration s'interdit dès lors d'intervenir dans les domaines confiés à la commission permanente. Celle-ci devra néanmoins rendre compte, à chaque séance du conseil, des décisions prises dans le cadre de ses compétences.

Il est proposé de désigner comme membres de cette commission permanente Monsieur Eddy QUEMET, Monsieur Frédéric BONNAFOUS et Madame Christine BONNET.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **APPROUVE** la création d'une commission permanente et désigne en qualité de membres Monsieur Eddy QUEMET, Monsieur Frédéric BONNAFOUS et Madame Christine BONNET
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
MENTIONNE QUE la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Le Président,
Cédric MAUREL

